



Agrée JEUNESSE et SPORT

L I C E N C E S 2 0 0 9

CATEGORIE	I R A €	I M P N €	remarque
Individuelle	39	48	Participation frais Autoroute
Couple	65	82	Participation frais Autoroute
Famille	78	93	Participation frais Autoroute
18-20 ans Cas sociaux	28	37	- jeunes - chômeurs
Membres extérieurs	22	22	Participation frais Autoroute

L'inscription au RANDO CLUB RAPHAËLOIS donne droit :

- 1) au remboursement des frais d'autoroute lors des déplacements inscrits au programme, dans la limite budgétaire fixée en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.
- 2) le RANDO CLUB RAPHAËLOIS participe aux frais d'hébergement de ses membres à l'occasion des week end et séjours qu'il organise (dans les limites budgétaires de l'association).
- 3) Cette inscription donne droit à la mise à disposition gratuite de matériels divers : -raquettes à neige (contacter un membre du bureau) – cartes IGN – tentes – corde - etc

Les membres extérieurs, licenciés dans un autre club, de randonnée doivent fournir leur numéro et catégorie de licence. Ils ne bénéficient pas d'une participation financière du club à l'occasion des week end et séjours. La mise à disposition de raquettes à neige se fait moyennant une somme de 5€ par journée d'emprunt.

CARTE RANDO DECOUVERTE : prix 15 € permet à un randonneur non licencié FFRP de participer aux activités du club pour une période de un mois.

L'abonnement au magazine de la FFRP « PASSION RANDO » coûte 4€ pour 4 numéros par an, comptant 60 pages enrichies. La licence donne droit au numéro fédéral normal